

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2009

### COMPTE-RENDU

PRESENTS : DELMAR Michel, JOSEFIK Annie, BARTHES Bruno, CHECINSKI Serge, MONTAGNE Stéphane, JULVE Jean-Luc, SANCHEZ Gilbert, BERTHOMIEU Françoise, SALSE Guy, BERGES Laurent, LEGIER Joséphine, THERON Francis, HERAIL Bernard.

ABSENT non excusé : AZAUBERT Jean-Paul

ABSENT excusé : DELORT Annick.

Mme BERTHOMIEU Françoise a été nommée secrétaire de séance.

#### **Demande de subventions pour la réhabilitation du château (1<sup>ère</sup> phase), la restauration partielle de l'église et la mise en sécurité du monument aux morts**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'urgence de réhabiliter le château afin de le sécuriser, de restaurer l'église et de réaménager le monument aux morts.

Il présente l'estimation des travaux à effectuer pour un montant total estimé à :

- 155 736,69 € HT pour la réhabilitation du château
- 40 779,12 € HT pour la restauration partielle de l'église
- 10 039,88 € HT pour la mise en sécurité du monumentaux morts

Il propose de solliciter de l'Etat, de l'Europe, de la Région Languedoc-Roussillon, du Conseil Général de l'Hérault et de la Fondation du Patrimoine une subvention la plus élevée possible.

Vote unanime.

#### **Demande de subventions pour la réhabilitation du château (1<sup>ère</sup> phase)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'urgence de réhabiliter le château afin de le sécuriser.

Il présente l'estimation des travaux à effectuer pour un montant total estimé à 155 736,69 € HT.

Il propose de solliciter de l'Etat, de l'Europe, de la Région Languedoc-Roussillon, de la Fondation du Patrimoine et du Conseil Général de l'Hérault une subvention la plus élevée possible.

Vote unanime.

#### **Virement de crédits du budget eau & assainissement 2009**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire approuve les virements de crédits indiqués ci-dessous :

Section d'investissement :

- compte 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) = + 3 050,00 €
- compte 622 – Rémunération d'intermédiaires et honoraires = - 3 050,00 €

Vote unanime.

#### **Virement de crédits du budget principal 2009**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire approuve les virements de crédits indiqués ci-dessous : Section d'investissement :

- compte 2031 – Frais d'études = + 9 000,00 € (dépenses)
- compte 2315 opération 906 – Installations, matériel et outillage techniques = - 4 300,00 € (recettes)
- compte 2315 opération 909 - Installations, matériel et outillage techniques = - 1 700,00 € (recettes)
- compte 2151 opération 909 – Installations de voirie = - 3 000,00 € (recettes)

Vote unanime.

#### **Emprunt de 285 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne pour le remboursement de la TVA de l'EHPAD**

Après avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon serait en mesure de répondre à notre besoin de financement et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

Article 1<sup>er</sup> : Pour financer le remboursement de la TVA versé au titre de la construction de l'EHPAD, la commune de CREISSAN contracte auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon un prêt de 285 000,00 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 20 ans

Taux : 4,20 % fixe

Périodicité : trimestrielle

Amortissement : progressif

Article 2 : Autorise Monsieur BARTHES Bruno, Maire, à signer le contrat.

Article 3 : La commune de CREISSAN s'engage à voter les ressources nécessaires pour rembourser l'emprunt durant toute sa durée de vie.

Vote unanime.

### **Subvention complémentaire à l'association du football Avenir Sportif Sang et Or 34**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'association du football organise la fête d'hiver le 21 novembre 2009. Il convient, par-conséquent, de lui allouer une subvention complémentaire.

Vote à la majorité des membres présents.

### **Convention pour la mise en œuvre de l'école numérique rurale**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention pour la mise en œuvre de l'école numérique rurale est conclue avec l'Inspection Académique de l'Hérault.

Cette convention a pour objectif de mettre en place des solutions matérielles et logicielles, des services et ressources numérique, et de former les utilisateurs. Cet ensemble est destiné à répondre aux besoins liés à l'enseignement et à l'accompagnement des élèves dans l'acquisition des compétences et des connaissances prévues par les programmes, y compris la certification B2i de niveau école.

Vote unanime.

Séance levée à 20h00.